

*Louhossoa*



**Luhuso**

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail [commune-de-louhossoa@wanadoo.fr](mailto:commune-de-louhossoa@wanadoo.fr)

**Conseil du 27 mars 2018**

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Gilbert DUPUY, Premier adjoint.

**Etaient présents (12) :**

HIRIART Alain, SAINT-PIERRE Marie Claire, LARRALDE Ximun, SAPPARART Bertrand, ALZURI Isabelle, OSPITAL Marie Dominique, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, MONGABURE Bernadette, LARRONDE Irène, JAUREGUIBERRY Jean Louis, ROUX Laurent : Conseillers

**Etaient excusés (3) :**

OLHAGARAY Michel, IRIART BONNECAZE Carole, HARRIET Jean Pierre : excusés

**Secrétaire :** ALZURI Isabelle

**Validation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme avant arrêt par la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

Monsieur le premier adjoint, Gilbert DUPUY, rappelle :

- La délibération du conseil municipal du 15 janvier 2015 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme,
- Les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du POS,
- Le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 27 décembre 2016 portant sur l'approbation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- La délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2017 autorisant la poursuite de l'élaboration du PLU engagée par la commune, par la communauté d'agglomération.

Le travail d'élaboration du projet de PLU étant réalisé, il est nécessaire que le Conseil municipal sollicite la Communauté d'Agglomération Pays Basque afin qu'elle arrête le PLU et dresse le bilan de la concertation.

Après avoir entendu l'exposé de M. DUPUY, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider de projet du plan local d'urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération, qui sera arrêté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- De transmettre le dossier à la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour arrêt.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera notifiée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au Registre ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Louhossoa, le 28 mars 2018.

Le Maire  
JP HARRIET

